



Accident du travail

Par srv33

Bonjour je me permet de poser une question concernant la declaration d'accident de travail sur le lieu de travail.

J'ai déclarer a mon représentant du personnel mon accident du travail, j'ai par la suite quitté mon poste pour voir un médecin qui ma établi un certificat d'accident de travail.

Ma direction m'envoi un sms me stipulant avoir quitté mon poste sans avoir pris la peine de prévenir mon supérieur hiérarchique qui n'était pas disponible.

Ma demarche après du représentant du personnel est elle règlementaire?

Peut on me reprocher quelque chose?

Je vous remercie.

Cdt,